Image not found or type unknown

Conlusion d'un bail commercial sans mandat de gestion

Par **legrun**, le **17/05/2016** à **18:07**

Bonjour,

Une agence immobilière disposait d'un mandat de gestion pour un local commercial. Le mandant est décédé et son épouse récupère l'usufruit. Je précise que le partage (donation) a été fait du vivant de monsieur. **Aucun nouveau mandat** n'a alors été établi entre l'agence et l'usufruitière. Un bail commercial (9 ans) a cependant été conclu **au nom de l'usufruitière**. L'agence avait donc connaissance du décès de monsieur.
Huit ans plus tard l'usufruitière "régularise" en signant un mandat de gestion avec la même agence et s'ensuit un renouvellement du bail.

Peut-on considérer que le bail conclu sans mandat est nul ou alors le renouvellement avec mandat lui donne t-il toute sa validité ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés